



<input type="checkbox"/> Abonnement + adhésion simple dont cotisation de 5 € .....	<b>30 €</b> ou plus
<input type="checkbox"/> Abonnement + adhésion couple soit une adhésion simple + une cotisation spéciale de 2 € pour le 2 <sup>e</sup> membre du couple	<b>32 €</b> ou plus
<input type="checkbox"/> Abonnement + adhésion jeune de moins de 25 ans (fournir justificatif), dont cotisation d'adhérent de 5 € .....	<b>15 €</b> ou plus
<input type="checkbox"/> Abonnement de personne morale ou sans adhésion .....	<b>30 €</b> ou plus
<input type="checkbox"/> Donateur-Bienfaiteur (voir la notice au verso de cette fiche) .....	<b>100 €</b> ou plus
<input type="checkbox"/> Hors France métropolitaine ou étranger montant défini sur demande auprès de notre secrétariat (selon la zone géographique)	<b>40 €</b> ou plus

Merci de cocher vos options et de joindre ce bulletin à votre règlement par chèque à :

**Secrétariat du Souvenir Vendéen**

**B.P. 40612 – 49306 CHOLET CEDEX**

#### Abonnement et cotisation **2021**

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. ....

Adresse .....

Code postal ..... VILLE .....

Téléphone ..... Courriel ..... @ .....

*(vos coordonnées restent confidentielles et ne sont communiquées à personne)*

Date :

Signature :

# Abonnement et cotisation **2021**

Comme vous le constatez au recto de ce bulletin, **le montant de l'abonnement et cotisation n'a pas bougé depuis l'an dernier**. Il reste d'ailleurs inchangé depuis 2008 !

Nous vous remercions d'effectuer ce règlement sans attendre, afin d'éviter des courriers de relance toujours coûteux.

N'oubliez pas que vous pouvez **devenir Donateur-Bienfaiteur** du *Souvenir Vendéen*, ce qui vous permet d'obtenir un reçu fiscal. Pourquoi ?

Parce que les dispositions fiscales actuelles nous autorisent à délivrer à nos donateurs un reçu fiscal leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts à hauteur de 66% du don, dans la limite de 20% du revenu imposable

(Toutefois, pour des raisons de coût administratif, nous ne délivrons pas de reçu fiscal en-deça d'un abonnement-cotisation de 40 €.)

En conséquence, un don de 100 € vous apporte une déduction du montant de votre impôt sur le revenu de 66 €. **Votre don ne vous coûte donc que 34 €, et vous recevez la *Revue du Souvenir Vendéen*.**

Comme un abonnement + une cotisation simple est de 30 € (32 € pour un couple), un don de 100 € ne représente qu'un effort de 4 € (ou 2 € pour un couple).

De plus en plus de nos adhérents bénéficient de cette disposition depuis 2010. Nous les invitons à recommencer en 2017 et à entraîner d'autres adhérents à les imiter, afin d'**offrir au *Souvenir Vendéen* les moyens indispensables à ses nombreuses actions.**

**Nous remercions chaleureusement tous nos Donateurs-Bienfaiteurs** pour leur contribution en faveur de la restauration et de l'entretien du patrimoine des plaques commémoratives et monuments du *Souvenir Vendéen* (près de 200 depuis 1932), et pour la promotion et le développement de ce patrimoine historique dans les années à venir.